

# **Elections des représentants au conseil d'administration**

jeudi 19 septembre 2019, par [BARBIER Patricia](#)

**Le matériel de vote pour chaque parent (mère et père) sera distribué par la vie scolaire le jeudi 3 octobre 2019.**

**La date limite de réception des documents de vote au secrétariat est fixée officiellement au vendredi 11 octobre 2019 - 17 heures**

**Par mesure de simplification du ministère de l'Education Nationale et en accord avec la fédération de parents d'élèves, il n'y aura pas de bureau de vote physique ouvert au collège. Le vote se fait exclusivement pour dépôt auprès du secrétariat de direction ou par courrier postal et impérativement avant le vendredi 11 octobre 2019 - 17 heures.**

**En pièce jointe, note à destination des familles concernant les modalités des élections + document sur les médiateurs de l'Education Nationale**